

Compte rendu du conseil Municipal du 09 décembre 2019 :

Opérations financières : Décisions modificatives :

Budget eau et assainissement : DM N°2

Désignation	Imputation	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fournitures non stockables	6061			+ 500.00	
Vente d'eau	7011				+500.00

Budget commune : DM N°2

Désignation	Imputation	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépôt et cautionnement	165		+ 500.00		
Taxe aménagement	10226	+ 500.00			

Adressage : Le dossier adressage est terminé et a été validé par le conseil municipal. Un numéro a été attribué à chaque propriété qui n'en avait pas. Les propriétaires seront avertis par l'envoi d'un certificat de numérotation.

Compte rendu du conseil Municipal du 31 janvier 2020 :

Modification des statuts de la communauté de communes de la sologne des Etangs :

A AJOUTER INTEGRALEMENT : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

- Actions en faveur des personnes en recherche d'emploi en partenariat avec les structures communautaires (Maisons de Services et d'accueil du public) et les structures départementales.
- Mise en œuvre d'actions de formation professionnelle, d'amélioration des qualifications et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés en adéquation avec les besoins en main d'œuvre des entreprises du territoire et en partenariat avec les réseaux institutionnels locaux existants en la matière.
- Mise en œuvre d'une politique à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans par le développement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et sociale et par la sensibilisation des entreprises locales, en partenariat avec les Missions Locales.

TRANSFERT VERS LA COMPETENCE FACULTATIVE : EQUIPEMENTS ET MANIFESTATIONS CULTURELS ET SPORTIFS :

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'aménagement et l'entretien des itinéraires de la "Sologne à vélo",
- Les équipements et matériels sportifs correspondants à des projets qui participent à la promotion du sport dans des disciplines inexistantes ou dans les disciplines dont les clubs se fédèrent au niveau intercommunal,
- Les équipements et services culturels correspondant à des projets qui participent à la promotion de la culture dans des disciplines inexistantes ou dans les disciplines dont les associations se fédèrent au niveau intercommunal.
- La création, la gestion et l'entretien d'une médiathèque structurante pour le territoire,
- L'animation et la coordination des bibliothèques municipales existantes,
- L'animation et la gestion d'évènements relevant de la lecture publique.

A COMPLETER DANS LES COMPETENCES FACULTATIVES : POLITIQUE TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

- Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques :
 - qui constituent des projets nouveaux,
 - qui ont trait à la promotion touristique de la Sologne,
 - qui ne peuvent pas être réalisés par la seule commune accueillant l'équipement en question.
- Organisation et participation à des manifestations présentant un intérêt communautaire dans les domaines agricoles, culturels, touristiques et sportifs :
 - pour le domaine sportif, sont déclarées communautaires les manifestations d'un degré de compétition supérieur au niveau intercommunal,
 - pour les domaines agricoles, culturels et touristiques, sont déclarées communautaires les manifestations qui concernent au moins un tiers des communes membres et qui contribuent à la promotion du territoire communautaire.

A AJOUTER INTEGRALEMENT AUX COMPETENCES FACULTATIVES : LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE ET SOUTIEN A LA POPULATION

- Etudes et coordination des actions de nature à conforter le maillage des professionnels de santé sur le territoire ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur le territoire communautaire ou autre structure de santé communautaire.
- Actions favorisant l'installation d'activité de médecins sur l'ensemble du territoire, y compris maison de santé.
- Mise en place et l'animation d'un Contrat Local de Santé et d'un projet de santé, sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Subvention à l'association des Jeunes sapeurs-pompiers :

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Neung-sur-Beuvron a été créée en 2017 avec 11 jeunes. Cette année, la section a recruté 11 nouveaux jeunes, comptant au total de 22 JSP venant des différentes communes autour de Neung-sur-Beuvron, dont 5 sont des jeunes domiciliés à Montrieux (Lucy, Quentin et Mathis, Dorian, et Lucas). Le conseil municipal félicite les jeunes qui se sont engagés dans ce programme, et remercie tous les sapeurs-pompiers qui les encadrent. Afin de contribuer à cette action le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2020 une subvention de 400.00 € à l'association des jeunes sapeurs pompier de Neung sur Beuvron.

Projet de regroupement des centres d'incendie et de secours de Neung sur Beuvron et Montrieux en Sologne :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de 13 décembre 2019 de Monsieur BIOULAC, au sujet du futur regroupement des centres d'incendie et de secours des communes de Neung sur Beuvron et Montrieux en Sologne,

A l'unanimité et après délibération le conseil municipal estimant ne pas avoir assez de renseignements sur ce dossier (aucun projet ni chiffre n'a été présenté) celui-ci :

- Informe qu'il n'est pas contre le projet du regroupement des deux centres de secours à condition que **la commune de Montrieux en Sologne ne participe pas financièrement**,
- Accepte que le projet soit porté par la commune de Neung sur Beuvron, si celle-ci le souhaite,
- Demande à la communauté de communes de proposer au prochain conseil communautaire la possibilité de verser une dotation exceptionnelle à la commune en charge du dossier. Ce montant correspondrait à la somme restante à la charge des communes après déductions des dotations et subventions versées pour ce dossier.

Questions diverses

Eclairage public : Suite à l'extension de l'éclairage public sur la Rue des compagnons, il est évoqué de faire ajouter un lampadaire entre le carrefour et la zone artisanale.

Cantine : Mme GAUSSANT présidente de la commission cantine a fait un bilan financier de sa commission suite au nouveau règlement mis en place depuis septembre 2019.

Course cycliste : Comme chaque année l'association Meroise Cyclime de Mer organise début mars une course nommée « Grand Prix de Montrieux ». Cette année le conseil a décidé d'autoriser la course, mais la commune ne prendra pas en charge l'organisation de la remise de prix ni du verre de l'amitié l'association devra s'en charger.

Janvier

1		1	2	3	4
2	6	7	8	9	10
3	13	14	15	16	17
4	20	21	22	23	24
5	27	28	29	30	31

Février

5					
6	3	4	5	6	7
7	10	11	12	13	14
8	17	18	19	20	21
9	24	25	26	27	28

Mars

9					
10	2	3	4	5	6
11	9	10	11	12	13
12	16	17	18	19	20
13	23	24	25	26	27
14	30	31			

Avril

14					
15	6	7	8	9	10
16	13	14	15	16	17
17	20	21	22	23	24
18	27	28	29	30	

Mai

18					
19	4	5	6	7	8
20	11	12	13	14	15
21	18	19	20	21	22
22	25	26	27	28	29

Juin

23					
24	1	2	3	4	5
25	8	9	10	11	12
26	15	16	17	18	19
27	22	23	24	25	26

Juillet

27					
28	6	7	8	9	10
29	13	14	15	16	17
30	20	21	22	23	24
31	27	28	29	30	31

Août

31					
32	3	4	5	6	7
33	10	11	12	13	14
34	17	18	19	20	21
35	24	25	26	27	28

Septembre

36					
37	7	8	9	10	11
38	14	15	16	17	18
39	21	22	23	24	25
40	28	29	30		

Octobre

40					
41	5	6	7	8	9
42	12	13	14	15	16
43	19	20	21	22	23
44	26	27	28	29	30

Novembre

44					
45	2	3	4	5	6
46	9	10	11	12	13
47	16	17	18	19	20
48	23	24	25	26	27

Décembre

49					
50	7	8	9	10	11
51	14	15	16	17	18
52	21	22	23	24	25
53	28	29	30	31	

Collecte en porte à porte

Déchets ménagers



Emballages



Apport volontaire



Verre



Papier



Textile